

Image not found or type unknown



L'employeur doit-il obligatoirement respecter une convention collective ?

publié le **06/07/2012**, vu **744 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Commune à un secteur d'activité, la convention collective est un document écrit qui découle de négociations entre syndicats, salariés et employeurs. Il faut la distinguer de l'accord collectif. Alors que la première a vocation à traiter de l'ensemble des questions intéressant le droit du travail, le second sera limité à l'un de ces thèmes.

[Lire l'article](#)